



AVIS DE COURSE



6ème Critérium M3 & A-Cat du Petit Lac

Versoix – 9 & 10 MAI 2015

Président du comité d'organisation

Christian Pasche, CNV, info@cpasche.ch

Président du comité de course

Didier Jombart, CNV, 079 305 37 10, didier.jombart@cnv.ch

Jaugeur

Pour la classe M3 : Association AM3 représenté par son président Vincent Messerli, Grand Rue 78, 1110 Morges, 079 410 92 45, vincent.messerli@gmail.com, <http://www.am3.ch>

Pour la classe A-Cat : Association SACA représenté par son président, M. Charles Bueche, Les Morels 9, 2515 Prêles, 079 330 00 70, charles@bueche.ch, <http://www.saca.ch>

1. REGLES

La régate sera régie par ;

- 1.1 les règles telles que définie dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les prescriptions de Swiss Sailing.
- 1.3 Les règles de la classe M3 (disponibles à <http://www.am3.ch/cms/index.php/regles-de-classe>).
- 1.4 Les règles de la classe A-Cat (disponibles à <http://www.a-cat.org>).

2. PUBLICITE

Les directives de Swiss Sailing En application de la Regulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régate est ouverte à :

- 3.1 – tous les multicoques de la classe internationale A-Cat.
- 3.2 – tous les multicoques de la classe ACVL Section AM3,
- 3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site CNV (<http://www.cnv.ch>), et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

3.4 Club Nautique de Versoix.
E-mail : secretariat@cnv.ch
CCP : 12-15563-6
IBAN : CH41 0900 0000 1201 5563 6
BIC : POFICHBEXXX

En mentionnant le nom et le prénom du skipper et le numéro de voile.
au plus tard le **SAMEDI 2 MAI 2015** (date du versement faisant foi).

- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence Swiss Sailing ou d'une autre Autorité Nationale membre de l'ISAF doivent pouvoir présenter au moment de l'inscription :
- Leur licence valide
 - Le certificat de jauge ou de conformité
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec couverture minimale de 2 millions de francs Suisse.
- 3.6 Une licence temporaire peut être obtenue sur place lors des inscriptions.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire (M3 & A-Cat)	CHF 55.-
Double (M3)	CHF 65.-

4.2 Inscription après délai (sur place le samedi 9 mai 2015)

Classe	Montant
Solitaire (M3 & A-Cat)	CHF 75.-
Double (M3)	CHF 85.-

5. PROGRAMME

Samedi 9 MAI 2015	10h30	Inscriptions et remise des instructions de course
	12h00	Clôture des inscriptions
	12h30	Briefing
	13h30	Premier signal d'avertissement possible
	18h00	Apéritif offert par Forward Sailing
	Dès 19h00	Possibilité de manger sur place. Attention réservation nécessaire pour le restaurant du club nautique
Dimanche 10 mai 2015	09h30	Premier signal d'avertissement possible
	15h00	Dernier signal d'avertissement possible
	16h00	Remise des prix au plus tôt (heure indicative) Apéritif offert par le CNV

6. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 9 mai 2015 de 10h30 à 12h.

7. LES PARCOURS ET ZONE DE COURSE

7.1 Parcours de type « banane ».

7.2 La zone de course est le petit lac.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Classement M3 : classement en temps compensé.

9.2 Classement A-Cat : classement en temps réel.

9.3 Il est prévu de courir au maximum 9 courses.

9.4 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.5 Une course sera retirée à partir de 3 courses validées.

10. PRIX

10.1 Les prix suivants seront attribués :

- Prix pour les trois premiers M3
- Prix pour les trois premiers A-Cat
- Quelques prix tirés au sort

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

11.1 Les concurrents participent à la régata à leur propre risque (règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou décès, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

12.1 Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimum de CHF 2 millions et valable en compétition.

13. PLACES DE PARC

13.1 Les remorques doivent être entreposées au parking des Buissonnets le long de la route Suisse (suivre les indications)

13.2 Les catamarans seront stationnés sur le terre-plein de la grue ainsi que sur le terre-plein en herbe le long du port (indications sur place).